

Formulaire Patient à Haut Risque Vital

Dispositif de surveillance en cas de coupures électriques prévue ou accidentelle. Ce dispositif ne vise pas à préserver les usagers des coupures électriques, quelle qu'en soit la raison (dysfonctionnement, intempéries, non-paiement des factures...).

À remplir puis à déposer
CCAS - MAIRIE
40, rue Fidèle Habert
56750 DAMGAN

Nom : Prénom :

Date de naissance ou âge :

Adresse précise :

.....

Téléphone : Portable :

Situation de famille : isolé(e) couple en famille

Coordonnées du médecin traitant

NOM : Prénom :

Adresse : Tél :

Je déclare être :

sous assistance respiratoire + de 20h par jour

sous assistance respiratoire - de 20h par jour

sous assistance d'un appareillage électrique

enfant sous nutrition parentéral

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Téléphone :

Lien avec vous :

Lien avec vous :

Je soussigné(e)

M./Mme :

Atteste avoir été informé(e) que :

- les informations recueillies seront transmises au CCAS de DAMGAN dans le cadre de la mise à jour des données concernant le bénéficiaire du SAAD.
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider le CCAS à me porter assistance en cas de nécessité.

Fait à DAMGAN, le

Signature

Toutes les données recueillies dans ce formulaire sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider le CCAS et à organiser des secours déclenchés en cas de nécessité. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de DAMGAN. Les destinataires des données recueillies sont le Maire et les agents du CCAS.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à l'adresse suivante : dpd@cdg56.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.